Image not found or type unknown

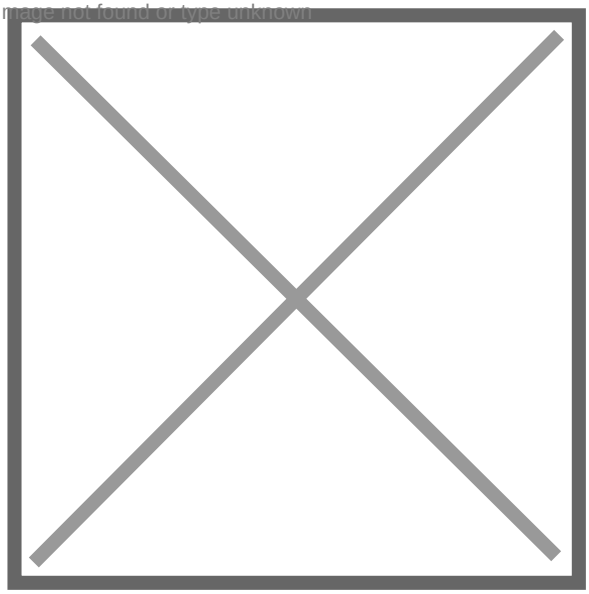

Dépannage abusif et remplacement d'une pièce sous garantie

Par **angkorvat**, le **12/12/2018** à **14:18**

Bonjour à tous ,

Je suis en litige avec un chauffagiste indélicat : en 09/2017 je l'ai appelé pour débloquer la pompe/circulateur de ma chaudière installée en 07/2015, et dont un certain nombre d'organes, dont ladite pompe, sont normalement garanties 5 ans. (c'est écrit sur la fiche de garantie, dument enregistrée chez le constructeur).
Une particule (goutte de soudure ou autre dêpot) ayant dû bloquer la rotation du rotor de la pompe),normalement il aurait dû la démonter, la nettoyer pour retirer ce qui gênait la rotation et la remettre en place. Au lieu de cela, profitant de mon absence (seul mon fils, qui n'y connait pas grand chose, était présent), il l'a remplacée d'office par une pompe neuve, et m'a envoyé une facture pour cette pompe, en m'expliquant que le constructeur avait refusé de la prendre en garantie.
J'ai appelé le SAV dudit constructeur qui m'a déclaré qu'il était peu probable que la pompe soit réellement HS (les circuits d'alimentation sont coupés par la chaudière si elle détecte un blocage, ce qui la protège), et ne pas trouver trace d'une demande de prise en garantie de cette pompe par ledit chauffagiste !..(et m'a précisé que même si cette demande avait été faite, il n'y avait a priori aucune raison qu'elle soit refusée dès lors que ma facture d'installation précisait bien qu'il y avait eu un nettoyage ("désembouage")de l'installation avant la mise en service de la chaudière (ce qui est bien le cas : j'ai payé 850€ HT pour cela !).
Il m'a aussi informé de son prix conseillé pour cette pompe (un catalogue des prix conseillés des pièces détachées pour ses chaudières est publié tous les ans par ce constructeur réputé): **158€ HT**.
(j'ai vérifié : c'est bien le prix auquel il est vendu par plusieurs fournisseurs de pièces pour chaudières, à qques € près en + ou en -).

Le hic c'est que le chauffagiste prétend me la facturer **254€ HT**, n'a pas présenté de devis préalable pour obtenir mon accord , et ne m'a bien sûr pas restitué la pompe démontée (qui a probablement été nettoyée ensuite, et peut être revendue comme neuve, à un autre client !).
Cerise sur le gâteau : il a le culot de me conseiller, sur ladite facture, de refaire un "désembouage" de l'installation, après m'en avoir déjà facturé un 850 € HT lors de l'installation de la chaudière en 2015. (Le constructeur m'a signalé que la fréquence normale de désembouage est de 20 à 30 ans : on ne le fait généralement que lors du remplacement d'une chaudière!)
je n'ai pas réglé cette facture et le chauffagiste me menace aujourd'hui de faire appel à un cabinet de recouvrement.

Dans ces conditions que feriez-vous ? Ou me conseillez -vous de faire ?

PS : il faut bien comprendre que nettoyer la pompe, ou la faire prendre en garantie si elle était vraiment HS, ne lui aurait rien rapporté (le constructeur, qui ne vend pas lui-même de pièces, m'a précisé qu'il l'aurait remboursée au chauffagiste, sur facture, au prix où il l'aurait achetée, ni plus, ni moins. C'est là probablement l'origine de cette tentative d'arnaque ...

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés